



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2011/04/18**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 13 AVRIL 2011**

| <b>NOMBRE DE MEMBRES</b>                 |             |   |
|--|-------------|---|
| Afférents<br>au Conseil<br>Communautaire | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>Délibération |
| <b>48</b>                                | <b>48</b>   | <b>33</b>                                 |

**DATE DE LA CONVOCATION**

**05 avril 2011**

L'an deux mille onze, le 13 avril, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au foyer rural, commune du Monteil au Vicomte sur la convocation en date du 05 avril 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LABORDE

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM AGUIRRE, CHASSAGNE

Suppléantes : Mmes COULAUD

Excusés : Mmes COUSSEIROUX Martine

MM PATEYRON J.Louis, LAKROUF, LEHERICY, PRIOUL, PAMIES, CHABROUX, SIMON-CHAUTEMPS, CHEZEAUD, DELARBRE, LEFAURE

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

**OBJET : Versement d'une subvention au club de randonnée pédestre « LOU CHAMI » pour l'organisation de l'édition 2011 de « l'Enjambée creusoise » et du marché du terroir et de l'artisanat**

Le Président informe le conseil communautaire que le club de randonnée pédestre « LOU CHAMI », par l'intermédiaire de son Président, a fait part à la communauté de communes de son intention d'organiser une nouvelle édition de « L'Enjambée creusoise », en 2011, grand rassemblement de randonneurs sur le territoire de la communauté de communes.

Il indique également que cette manifestation serait une nouvelle fois agrémentée d'un marché du terroir et de l'artisanat.

Le Président rappelle le succès croissant de « l'Enjambée Creusoise », organisée chaque année à la Pentecôte depuis 2003, la dernière édition ayant accueilli près de 1500 randonneurs.

L'année 2010 a en outre été marquée par la réussite du marché de terroir et de l'artisanat, organisé dans le centre ville de Bourgneuf.

Pour l'édition 2011 de « l'Enjambée creusoise », 2000 randonneurs sont attendus et le nombre d'exposants pour le marché de terroir et de l'artisanat devrait être identique à celui de 2010.

Le Président de « LOU CHAMI » a sollicité la communauté de communes pour une participation financière d'un montant de 7 000 € destinée à couvrir les frais d'organisation de cette manifestation.

Le Président rappelle que la communauté de communes avait versé une subvention de 6000 € en 2010 (augmentation des frais liés au ravitaillement pour l'édition 2011).

Considérant que ce type de manifestation, de par sa fréquentation croissante et la diversité des participants, participe directement à la promotion du territoire de la communauté de communes et notamment des associations locales,

Considérant la notoriété et la rareté de ce type d'évènementiel,

Considérant l'effet de promotion des produits et savoir-faire régionaux induit par l'organisation du marché du terroir et de l'artisanat ;

le Président, rappelant les axes forts de la politique intercommunale en matière d'économie, de découverte et de promotion du territoire de la communauté de communes, soumet au conseil la possibilité d'intervenir à hauteur de 7 000 € pour l'édition 2011 de « l'Enjambée creusoise ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Autorise le versement d'une subvention de 7 000 € au club de randonnée pédestre « LOU CHAMI » pour l'organisation en 2011 de « l'Enjambée creusoise » et du marché du terroir et de l'artisanat à Bourgneuf ainsi que de la « rue des associations ».
- Dit que cette somme sera inscrite au budget général 2011.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 15 avril 2011  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD